

A05 SENSIBILISATION / VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL REMARQUABLE

Habitats visés :

tous (d'intérêt communautaire ou non)

Espèces visées :

toutes (d'intérêt communautaire ou non), et particulièrement Vison d'Europe (1356),



Enjeux:

- sensibiliser les habitants et les usagers au caractère remarquable et fragile de cet espace et des espèces (faune et flore) qu'il héberge encore
- contribuer à une meilleure préservation du site, des habitats et des espèces

ENGAGEMENTS :

Je m'engage à :

1. Afficher visiblement les lettres d'information annuelles InfoSite du site Natura 2000 fournies par l'animateur Natura 2000 (ex : panneau d'affichage de la Mairie...)
Point de contrôle : informations affichées
2. Afficher visiblement les références du site Internet dédié <http://pc70valcharente.n2000.fr/> où chacun pourra trouver tous les renseignements Natura 2000 / site « Moyenne vallée de la Charente, Seugne et Coran » (ex : panneau d'affichage de la Mairie...) – une affichette est proposée en annexe de la présente Charte
Point de contrôle : informations affichées
3. Valoriser l'exposition en 3 panneaux qui a été remise à chaque commune du site (mars 08) en l'exposant dans un lieu accessible (ex : hall de la mairie, école, salle communale, bibliothèque, lors de manifestations culturelles, sportives...)
Point de contrôle : exposition affichée (3 panneaux)
4. En cas création de signalétique « loisirs » dans le périmètre du site Natura 2000 (ou lors des renouvellements), intégrer une information signalant aux usagers la présence du site Natura 2000 et/ou son caractère rare, remarquable et sensible ; en informer l'animateur Natura 2000 – voir idées d'informations à intégrer en annexe de la présente Charte
Point de contrôle : courrier ou mail informant l'animateur Natura 2000 de l'information intégrée sur la signalétique nouvelle ou renouvelée

RECOMMANDATIONS :

1. intégrer le plus régulièrement possible, une information sensibilisant à « l'environnement » et/ou au « patrimoine naturel » dans le bulletin d'information communal
2. créer un lien entre le site web de la commune et le site web dédié <http://pc70valcharente.natura2000.fr/>
3. prendre un arrêté communal interdisant dans tout le périmètre du site Natura 2000, la circulation d'engins tout terrain motorisés dans un but de loisirs (motos tout terrain, quads, 4x4...)
4. prendre un arrêté communal interdisant le camping sauvage dans tout le périmètre du site Natura 2000, conformément à la réglementation en vigueur
5. développer à l'échelle communale, un « plan de gestion environnemental communal » qui peut porter par exemple sur l'utilisation des produits phytosanitaires dans la gestion des espaces communaux, les modalités d'entretien des bords de route/fossés/rivière, la réduction des consommations énergétiques...

Liste des outils de communication existants :

- site Internet dédié : <http://pc70valcharente.n2000.fr/>
- lettre d'information annuelle du site « InfoSite » (disponible en Mairie + téléchargeable sur le site Internet)
- exposition en 3 panneaux PVC souple (remise aux Communes en mars 08)
- fascicule de découverte de la faune et de la flore (remis aux commune + téléchargeable sur le site Internet)

Exemple d'affichette « site Internet dédié »

(fournie en format informatique par l'animateur, sur simple demande)

Idées de messages à intégrer dans la signalétique

- « Vous entrez dans un site naturel fragile et protégé. Sa richesse est reconnue au niveau européen (réseau Natura 2000). Aidez-nous à le transmettre, intact, à nos enfants »
- « Vous êtes entouré de plantes et d'animaux rares et discrets, qui ont disparu presque partout ailleurs en Europe. Ne prenez que des photos, ne laissez que vos empreintes... »
- logo Natura 2000 (fourni par l'animateur Natura 2000, sur simple demande)
- Bandeau du site Moyenne vallée de la Charente et Seugne (fourni par l'animateur Natura 2000, sur simple demande)

